

76e session du Comité régional pour l'Afrique

Du 25 au 28 août 2026, Addis-Abeba

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

Cadre régional relatif aux équipes médicales d'urgence, 2026-2030 (document AFR/RC76/8)

Monsieur le Président,

Le Conseil International des Infirmières (CII), fédération mondiale des associations nationales d'infirmières et porte-parole de la profession infirmière à l'échelle internationale, se félicite de l'adoption du Cadre régional relatif aux équipes médicales d'urgence (EMT).

Les infirmières sont indispensables au bon fonctionnement des équipes médicales d'urgence et au maintien des services essentiels en période de crise. Le CII exhorte les États Membres à intégrer le leadership infirmier dans la gouvernance des EMT et à veiller à ce que les infirmières soient représentées dans la planification, la constitution des équipes pluridisciplinaires, la formation et l'évaluation.

La préparation fondée sur les compétences doit s'appuyer sur les Compétences fondamentales en soins infirmiers en cas de catastrophe du CII ainsi que sur ses Compétences de niveau III pour les infirmières intervenant au sein d'équipes médicales d'urgence, qui sont alignées sur les normes de l'OMS relatives aux équipes médicales d'urgence.

La préparation exige également du leadership. Le programme du CII Leadership infirmier pour la réponse aux crises et le relèvement (NLCRR) démontre comment l'investissement dans le leadership en situation de crise, la collaboration, le soutien en santé mentale et le relèvement peut renforcer les infirmières ainsi que les systèmes de santé.

Le CII préconise la mise en œuvre régulière d'exercices de simulation, la protection et le soutien psychosocial des intervenants, un financement durable ainsi qu'une participation significative des associations nationales d'infirmières (ANI) et des responsables-chefes des services infirmiers et obstétricaux du gouvernement à la préparation, à l'intervention et au relèvement.